

Modalités et informations 2023

Espace Indigo

Galerie d'art contemporain

Mission de la galerie

La galerie expose des artistes professionnels ou en voie de professionnalisation durant la saison estivale, sur le site du Musée acadien du Québec à Bonaventure. Nous souhaitons stimuler l'art contemporain de la région tout en exposant des artistes gaspésiens ou possédant un lien très fort avec la Gaspésie.

La galerie se spécialise en art contemporain, c'est-à-dire un art qui transgresse les règles établies, repousse les limites de la représentation et questionne. La démarche de l'artiste en fait état.

La galerie adopte un fonctionnement de type coopératif. Le comité de gestion est actuellement formé de Denise Hudon, Renée Henry et Valérie Essiambre. Tous les autres artistes exposants peuvent avoir des tâches en lien avec leurs aptitudes.

La galerie a pour principe de redonner le plus possible aux artistes. Le pourcentage prélevé sur les ventes est moindre parce que la galerie ne verse aucun salaire à un(e) galeriste officiel(e); les artistes sont convié(e)s à exercer leur talent à titre de galeriste, à tour de rôle. Ainsi le gardiennage profite à l'artiste autant qu'au visiteur. Pour l'un c'est l'occasion d'étudier la clientèle touristique dans sa diversité : collectionneur, amateur, amoureux, curieux néophyte de l'art ET de sensibiliser la population à l'art contemporain. Pour l'autre, c'est l'occasion de rencontrer de vrais artistes et de comprendre leur réalité.

Sélection des exposants et préparation de la saison estivale

L'appel de dossier est annoncé via *Culture Gaspésie* et sur notre page Facebook *Espace Indigo-Galerie d'art contemporain*, vous devez donc surveiller l'annonce qui est faite en février-mars. Si vous avez déjà exposé à la galerie et que vous souhaitez continuer l'année suivante, vous devez représenter votre dossier.

Le comité de sélection choisit les œuvres qui seront exposées en fonction des critères suivants : l'authenticité de la démarche et sa cohérence dans l'ensemble de la production de l'artiste, la qualité de l'objet ainsi que le potentiel "marchand" de l'œuvre. **Les productions récentes et les petits formats** sont privilégiés. Le comité tiendra aussi compte de l'ensemble des œuvres afin de créer une harmonie d'exposition.

Un(e) artiste ayant déjà exposé(e) antérieurement à la galerie peut représenter son dossier dans la mesure où il a du nouveau matériel à présenter à 75% (ce qui n'exclut pas certaines œuvres

déjà présentées l'année précédente). Pour ces artistes, il s'agit de remplir le formulaire d'inscription et de **nous envoyer 5 photos d'œuvres nouvelles**. S'il y a des modifications au niveau de la démarche, de la bio ou du CV, il faudra aussi nous les faire parvenir.

Pour les artistes n'ayant jamais présenté de dossier, faire parvenir une courte biographie, une démarche artistique, un CV et **10 photos d'œuvres proposées pour la galerie**.

Vous avez **jusqu'au dimanche 30 avril** pour nous faire parvenir votre dossier, par courriel, à l'adresse suivante : galerie@espaceindigo.ca

***Merci d'envoyer tous vos documents en même temps, dans un seul message.**

Nous vous aviserons dans les jours suivants de la réponse par courriel. À la suite, nous vous demanderons de nous faire parvenir la liste exacte des œuvres à exposer et leur prix ainsi que **50\$ pour l'inscription dans le cas des nouveaux artistes et de 30\$ pour les artistes ayant déjà exposé à la galerie**. Ce montant contribue à couvrir les frais de location, éclairage, vernissage, etc.

Les artistes doivent aussi fournir en même temps que la démarche, la bio et le CV, la description de chacune de leurs œuvres. Nous nous chargeons de faire les cartels.

Dans l'ordre,

- Titre de l'œuvre
- Médium(s)
- Dimensions en pouces **H x L** (s'assurer des bonnes dimensions)
- Nom de l'artiste
- Prix

Pour une sculpture, inscrire les dimensions en pouces : **H x L x P**

À cause de l'exiguïté de la galerie, nous ne pouvons accepter des œuvres de grand format, nous favoriserons donc les petits formats par ex: 8 x 10, 10 x 10, 12 x 16, 16 x 20. Les touristes préfèrent les plus petits formats, plus faciles à transporter; nous avons pu le constater encore l'été dernier. Cela n'exclut pas la présence d'une pièce de plus grand format pour créer un impact visuel.

Dans la mesure où 11 artistes exposeront, chaque artiste bénéficiera d'un espace d'exposition de 6 pieds de large par 8 pieds de hauteur. À moins que nous décidions de changer le nombre d'exposants.

Certains amateurs d'art ont des coups de cœur ou sont des collectionneurs et investissent en se procurant des œuvres de bonnes dimensions. Ils sont prêts à investir entre 150\$ et 700\$ et plus à l'occasion. D'autres cherchent des souvenirs, c'est pourquoi nous vous encourageons à présenter des produits dérivés comme des reproductions, cartes et autres petites pièces entièrement créées et signées par l'artiste. Nous aurons un coin boutique à cet effet. **Il est important de mentionner que nous n'accepterons pas de reproductions sur toile, pour ne pas créer de confusion avec les originaux en galerie.**

Les artistes sélectionnés devront apporter leurs œuvres le dimanche 25 juin, afin de procéder à l'installation les jours suivants. Nous vous ferons parvenir un horaire pour éviter la cohue. Ce sont les coordonnatrices qui effectueront l'installation.

Vos œuvres doivent être livrées, avec votre nom et le titre au dos de l'œuvre. Vous repartez avec vos emballages, nous fournissons les emballages standard. Vous rapportez vos emballages lors de la reprise des œuvres à la fermeture.

Lors de la livraison nous vérifierons avec vous l'état de l'œuvre. Nous vous demandons de l'avoir bien nettoyée avant de l'apporter, et qu'elle soit **déjà prête pour l'accrochage** avec un fil métallique spécialement conçu pour les tableaux. Nous vous recommandons d'attacher en plus le nécessaire d'accrochage pour le client (crochet et clou) dans un mini sac de plastique.

Les artistes ne laissent à la galerie que les œuvres sélectionnées. Comme il y a très peu d'espace d'entreposage, nous n'en conserverons qu'une ou deux dans l'arrière-boutique. **Les œuvres ajoutées pendant la saison (à causes des ventes) doivent demeurer dans le même style que celui proposé et accepté par le comité de sélection.**

Tous produits dérivés ajoutés durant la saison doivent être acceptés et inscrit sur le relevé quotidien dans l'espace prévu à cet effet.

*Chaque artiste est responsable de son inventaire pour les ventes. Une photo de la feuille de ventes sera envoyée au groupe à chaque jour, à la fermeture.

Les œuvres n'ont pas à être nécessairement encadrées mais si elles le sont, nous n'accepterons pas d'œuvres encadrées avec des cadres bon marché. Le cadre fait partie de l'œuvre et ne doit pas détonner.

À la fin de la saison, les artistes doivent obligatoirement venir chercher leurs œuvres à la date qui vous sera transmise ultérieurement. Après cette date, les coordonnatrices ne peuvent s'engager à être disponibles.

Gardiennage

Le gardiennage fait partie intégrante de l'entente. Il faut voir ce gardiennage comme une contribution à l'art dans notre coin de pays. Nous sommes conscientes que c'est un investissement de votre part, comme de la nôtre. Nous voulons montrer notre travail, en vendre mais aussi faire connaître ce qui se fait de mieux en art contemporain dans la Gaspésie et, à un autre niveau, garder l'art bien vivant! C'est toute une expérience de voir comment les gens circulent et regardent. Nous apprenons beaucoup sur leurs intentions.

Nous demandons aux exposant(e)s de faire bénévolement, 6 jours de gardiennage durant la saison estivale, de 10h à 17h et ce pendant les jours d'ouverture, dans le cas où nous serons 11 artistes. Le nombre de jours de gardiennage s'ajustera selon le nombre d'exposant(e)s. Les jours de gardiennage peuvent être regroupés.

IMPORTANT : si un exposant doit s'absenter lors d'une de ses journées de gardiennage, il doit se faire remplacer. Les coordonnées de chaque exposant vous seront fournies. Un horaire de gardiennage à remplir vous sera envoyé après la sélection. Nous sommes conscientes que certain(e)s d'entre vous travaillent, ou ont d'autres obligations durant l'été. Nous voulons que les artistes prennent contact avec la réalité de la galerie et en comprennent bien les enjeux. **Le**

pourcentage prélevé sur les ventes sera de 25%. Le % pris sur les œuvres des membres du comité de gestion sera de 20% considérant le travail.

La saison estivale 2023

La galerie ouvrira **du 29 juin au 3 septembre**, 7 jours/semaine, de 10h à 17h. Il faudra tenir compte qu'il y a parfois des activités sur le site du musée et s'engager à prolonger nos heures d'ouverture les 1er juillet et 15 août.

Un vernissage est normalement prévu le jeudi 29 juin, de 17h à 19h. Nous souhaitons évidemment votre présence pour l'événement. Nous vous demandons d'être présents à 15h pour passer en revue, les techniques et sujets d'inspiration de chacun de façon à enrichir notre future intervention auprès du visiteur.

Normalement, le jour où vous revenez chercher vos œuvres, nous faisons un petit 5@7 entre artistes où nous en profitons pour faire un retour sur la saison.

Fonctionnement de la galerie

Les coordonatrices se partagent les tâches de gestion: horaires, comptabilité, communications et marketing. Les artistes seront invités à faire suivre l'information publiée sur notre page Facebook mais ne pourront en modifier les contenus d'aucune façon. En signant cette entente l'artiste accepte que des photos d'elle ou de lui ainsi que de ses œuvres pourront être publiées sur les pages Facebook et Instagram de la galerie ou sur nos pages sur le site du musée acadien du Québec à Bonaventure ainsi que celui de Culture Gaspésie.

Un cahier de procédures se trouve sur le bureau dans la galerie. Il contient toutes les informations concernant les ventes. Les galeristes ont la responsabilité de lire ce cahier. C'est plus simple que ça en a l'air! Les paiements par TPV sont acceptés (carte débit ou crédit) mais le client doit aller l'effectuer au musée. Nous avons une entente avec eux.

Pendant la saison nous créons un groupe Messenger afin de faire circuler l'information nécessaire à tout le monde. Les communications plus longues se font par courriels. Si vous devez vous faire remplacer cependant, pour les conversations du type « peux-tu? » « non je ne peux pas » « quand peux-tu? » il faut communiquer en privé avec la personne concernée pour éviter les notifications sans fin. La personne responsable de l'horaire doit être au courant des changements puisque le % perçu sur les œuvres à la fin en découlera (nous fonctionnons avec un calendrier virtuel). Dans les trois dernières années lorsque le/la gardien(ne) vendait une œuvre, il/elle le communiquait sur le groupe Messenger. C'était fort apprécié, cela contribuait à la motivation!

La Galerie d'art est assurée pour la responsabilité civile, mais non pour les œuvres d'art. Dans cet ordre d'idée, la galerie et les coordonatrices se dégagent entièrement de toute responsabilité, ce qui signifie qu'en exposant à la galerie, l'artiste assume l'entière responsabilité de ses œuvres et s'engage à n'intenter aucune réclamation ou poursuite en ce sens.

Le paiement aux artistes est effectué par virement bancaire à la fin de la saison. L'ajustement en fonction du temps de gardiennage est calculé à ce moment là.

Il peut arriver que des œuvres soient vendues après la fermeture, mais que le contact se soit fait par la galerie : par ex. une cliente voit l'œuvre, veut prendre un moment pour réfléchir et reprend

contact une fois la galerie fermée... À ce moment, la galerie prendra 75% sur le % habituel de l'artiste. Nous comptons sur votre honnêteté. Si la cliente se rend à votre atelier pour aller la chercher et finalement choisit une autre œuvre qui n'était pas exposée à la galerie, nous ne nous réservons évidemment pas de droits sur cette vente.

Voici donc les documents à envoyer avant le 30 avril 2023, dans un seul et même message, à l'adresse suivante: galerie@espaceindigo.ca

1. Biographie de l'artiste
2. Démarche artistique
3. Curriculum vitae artistique
4. Photo d'artiste récente
5. Photos de vos œuvres (pour la saison 2023)
6. Description de chacune des œuvres
7. Photo de l'entente signée

Nous avons hâte de voir vos nouvelles créations!

Valérie Essiambre, pour le comité de la Galerie Espace Indigo

ESPACE INDIGO

Galerie d'art contemporain de Bonaventure

Cette entente doit être signée (prendre une photo de cette section) et l'envoyer par courriel, en même temps que les autres documents.

() J'ai bien lu le document d'engagement des exposants et accepte de m'y conformer pour toute la saison 2023.

Signature de l'artiste : _____

Date : _____